

DECISION DU PRESIDENT N°2024-007

OBJET: MODIFICATION DU COUT DU MARCHE DE TRAVAUX PBI-2023-007 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE EN RIVIERE
BORDEREAU DE PRIX SUPPLEMENTAIRE

LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes.

Considérant le marché de travaux référencé PBI-2023-007 relatif aux travaux de restauration de la continuité écologique en rivière,

Considérant les prestations ci-dessous,

DECIDE

ARTICLE 1:

De valider et signer les documents relatifs au bordereau des prix supplémentaire :

1.1 Marché de travaux PBI-2023-007 relatif aux travaux de restauration de la continuité écologique en rivière

Bordereau de prix supplémentaire :

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
	Bordereau de prix supplémentaire				
PN 1	PONT KIT La (portée) 2.5m -Lg (culée 1rg 60*60) 3.6m - 4t essieux	U		5 150.00	
PN 2	La (portée) 2.5m -Lg (culée 2rg 60*60) 3.6m - 4t essieux	U		5 650.00	
PN 8	La (portée) 3.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 3.6m - 4t essieux	U		5 750.00	
A	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 4m - 10 t essieux	U		8 500.00	
PN 3	La (portée) 3.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 5.4m - 4t essieux	U		7 250.00	
PN 5	La (portée) 2.5 m -Lg (culée 1rg 80*80) 6m - 10t essieux	U		8 200.00	
PN 7	La (portée) 3.0 m -Lg (culée 2rg 80*80) 5.0m - 10 t essieux	U		9 150.00	
PN 4	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 1rg 80*80) 6m - 10t essieux	U		9 450.00	
В	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 6m	U		9 950.00	
PN 10	La (portée) 3.5 m -Lg (culée 1rg 80*80) 6m - 10 t essieux	U		10 900.00	
PN 6	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 80*80) 6m - 10 t essieux	U		11 300.00	
PN 9	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 80*80) 7m - 10 t essieux	U		12 600.00	
С	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 8m	U		13 800.00	
D	La (portée) 6.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 4m	U		13 900.00	
E	La (portée) 6.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 6m	U		15 900.00	
PN 11	La (portée) 4.0 m -Lg (culée 2rg 80*80) 7m - 10 t essieux	U		14 900.00	
F	La (portée) 6.0 m -Lg (culée 2rg 60*60) 8m	U		17 500.00	
PN12	élagage manuel ponctuel aux abords de l'ouvrage	н		43.00	
PN13	Mise a disposition motobasculeur 6t	н		70.00	
PN14	Mise a disposition camion 6*4 ou tracteur remorque	н		72.00	
PN15	évacuation gravats	т		5.20	
PN16	abattage arbre	FT		200.00	
PN17	fourniture et mise en œuvre enrobés 0/10 manuel surface < 25m²	FT		1 400.00	

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concernes, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay Le

Le Président Gérard LEGUAY

Signé par : Gerard Leguay

Date: 14/06/2024 Qualité President

Accusé de réception en préceture 014-200069524-20240624-2024-007-AR Date de réception préfecture : 24/06/2024